

# Les points clés du RGPD

Le nouveau règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entrera en application le 25 mai 2018. Ce règlement concerne tous les organismes (publics ou privés) qui traitent des données à caractère personnel de citoyens européens même si le traitement ne s'opère pas sur le territoire de l'union. A moins de trois mois de la date fatidique, nous vous proposons une synthèse, en vidéo, des points essentiels à retenir de ce règlement.